



LE PRESIDENT

Paris, le 20 février 2006

Cher(e) adhérent(e),

Veillez trouver ci-dessous les tarifs de cotisation pour cette année 2006.

Nous vous rappelons que votre cotisation est annuelle (1<sup>er</sup> janvier – 31 décembre) et que vous bénéficiez, en vertu de l'article 35 de la loi de finances rectificative pour 2004, d'un taux de réduction d'impôts de 66% au titre des cotisations versées aux organisations syndicales représentatives de salariés. Cette mesure s'applique aux cotisations syndicales versées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Nous comptons sur vous pour nous la régler le plus tôt possible dans l'année.

Vous remerciant par avance de la diligence que vous mettrez à nous envoyer votre règlement, nous vous présentons nos plus sincères salutations syndicales.

A.M.T.D.A.	COTISATION Annuelle
Niveaux III et IV (coefficients 215 à 285)	128,40 €
Niveau V (coefficients 305 – 335 – 365)	157 €
Demandeurs d'emploi	81,60 €
Préretraités	
Retraités	

INGENIEURS ET CADRES	COTISATION Annuelle
Positions I et II	204 €
Positions III.A et III.B	236 €
Position III.C	334 €
Demandeurs d'emploi	116 €
Préretraités	
Retraités	

Prière de fournir un nouveau RIB pour tout changement de coordonnées bancaires et ce au plus tard 15 jours avant la fin du trimestre en cours.